

# Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 563

DE LYON

Vendredi 30 Décembre 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1<sup>er</sup> & 16 E CHAQUE MOIS

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES — A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 52, Rue de la République  
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité

ADMINISTRATION et RÉDACTION : 4, Rue Stella  
adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 19-39

ABONNEMENTS. — Lyon et départements limitrophes : 5 fr. 50 par an  
Autres départements : 6 fr. 50 par an  
Étranger (Union postale) : 8 fr. 50 par an

## FAITS DU JOUR

**Le mystère de la mort de M. Syveton n'est pas encore éclairci.** Les journaux parisiens s'occupent surtout du rôle joué dans le drame par MM. Noilhan et Potel.

**La situation au Maroc est sans changement.** Une division navale composée de deux cuirassés et de deux croiseurs sera sans doute envoyée de Toulon.

**M. Bertheaux aurait l'intention de consulter le conseil supérieur de la guerre à propos de la loi de deux ans.**

**Le circuit d'Auvergne a été définitivement choisi pour la course Gordon-Bennett.**

**L'unité socialiste entre les différents groupes est à la veille de se réaliser.** Auparavant, tous les groupements seront consultés sous forme de référendum.

**Hier a paru toute une série de promotions dans la marine.**

**A Port-Arthur les Japonais se seraient emparés du fort d'Erlean-Chan.**

## L'Aventure marocaine

La détermination du sultan du Maroc, ou, si l'on veut, du Makhzen (gouvernement du Maroc dont les affaires sont partagées entre neuf fonctionnaires qu'on peut assimiler à des ministres), de congédier, dans le délai d'un mois, tous les Européens attachés à la cour chérifienne, sans même en excepter la portion centrale de la mission militaire française, qui réside à Fez, n'est pas autre chose que la revanche du vieux Maroc aux idées rétrogrades sur le nouveau Maroc accessible à la civilisation européenne.

Prisonnier dans son palais, intelligent peut-être, à coup sûr sans expérience ; doux et bon, mais sans caractère ; n'ayant rien de viril, Abd-el-Aziz est hanté par les opinions contradictoires de ses vizirs, jouet entre les mains de ses ministres, eux-mêmes simples exécuteurs des ordres des oulémas, les savants en religion, interprètes de la loi, gardiens de l'orthodoxie musulmane, dont les avis forment l'opinion du peuple.

À côté d'eux, et jouissant d'une grande influence, les chérifs (héritier au singulier), qui tiennent leur prestige de leur descendance du Prophète, montrent une antipathie instinctive à l'étranger, à tout ce qui n'est pas Marocain.

C'est le corps tout-puissant des oulémas qui se prononce contre Abd-el-Aziz lorsque celui-ci fit fusiller un musulman zélé qui avait tué un clergeman, un prédicant anglais. Réfugié dans un mausolée, ce fanatique était, lui, inviolable. En ordonnant qu'on le tuât, le sultan violait un droit sacré, le droit d'asile. Les oulémas menacèrent de le déposer. Ce sont encore les oulémas, a-t-on dit, qui ont jeté dans les jambes du sultan le fameux Rogui, le prétendant qui tient campagne depuis trois ans, afin de lui montrer les dangers qu'il courrait s'il persistait dans ses idées de réformes à l'européenne.

Déjà, les Marocains, imbus de préjugés, avaient crié au scandale en voyant le sultan monter à bicyclette, faire de la photographie, jouer au polo, au tennis, au croquet, écouter les chansons que nasillardait un phonographe expédié de Londres ou de Paris ; le fossé se creusait de plus en plus entre Abd-el-Aziz et son peuple, et le trône du Maroc semblait vaciller. Le sultan commença à se rendre compte des dangers qu'il courait. Récemment, à l'occasion d'une fête annuelle, il passa la revue de ses soldats et de ses guerriers des tribus. Quinze cents hommes seulement se trouvèrent réunis sur le champ de manœuvres, au lieu des trente mille dont il était habitué à entendre les acclamations.

Il comprit et il n'hésita plus. Le nouveau revint à la politique réactionnaire et se séparant brutalement des Européens il espéra ainsi, en donnant des gages de son bon vouloir, calmer les tribus qui, chaque jour, vont se grouper sous l'étendard du prétendant, arrêter les bandes des montagnards voisins menaçant d'envahir la ville, et recouvrer enfin sa popularité perdue.

Il faut bien dire, en ce qui nous concerne, que la diplomatie française a commis plus d'une maladresse dans sa conduite vis-à-vis du Maroc. On n'a pas oublié le voyage en France de l'ancien ministre de la guerre El-Menehbi, la revue qui lui fut offerte à Vincennes. Or, El-Menehbi, ancien favori disgracié, qui était allé à la Mecque se purifier de ses fautes, était un objet de mépris pour les Marocains. On ne lui pardonnait pas surtout d'avoir empêché la plus grande partie de l'emprunt de 20 millions conclu en France, en Angleterre et en Espagne, dans le but d'acheter des armes, des munitions et de payer la solde des troupes qui devaient battre le royaume. Les maladresses continuèrent d'ailleurs à Tanger, où notre diplomatie de-

manda à Mohammed-El-Torrès une réception brillante pour le concussionnaire.

On sait ce qu'il advint. Les ennemis d'El-Menehbi demandèrent au sultan de congédier ses biens et l'ancien ministre allait être arrêté et jugé quand la légation britannique intervint en sa faveur. El-Menehbi avait pris la précaution, lors de son voyage à Londres (où il a placé en lieu sûr ses capitaux), avec le caïd écossais Mac-Lean, de se faire admettre censeur ou protégé britannique.

Devons-nous rappeler encore que notre ministre au Maroc, M. Saint-René Taillandier, s'est fait accorder l'organisation de la police de Tanger. Comment notre ministre s'y est-il pris ? Nos manques de données exactes à cet égard, mais nous devons constater que, depuis qu'il a commencé sa tâche, Tanger et ses environs offrent plus d'insécurité que jamais. Les bandes du brigand Erraïssouli y sont maîtresses absolues. Enhardis par leurs exploits, et surtout par l'inertie des autorités, les bandits augmentent chaque jour en nombre et en audace. Les marchés sont pillés, les caravanes arrêtées et les habitants des villages de la banlieue se réfugient à l'intérieur.

Enfin, les tribus voisines s'étaient entendues naguère avec Erraïssouli pour capturer l'ambassadeur M. Saint-René Taillandier et le conduire à Fez. Et le danger est si sérieux que le gouvernement marocain a déclaré qu'il ne pouvait répondre de la sécurité de l'ambassade qu'à partir de Larache, où elle devra se rendre par mer, le trajet usuel par terre étant trop dangereux.

Telle est la situation actuelle du Maroc. La crise est le résultat direct, inévitable de la politique qui a abouti à l'accord conclu en avril dernier, entre lord Lansdowne et M. Delcassé. Cet accord ne pouvait donner aucun résultat excellent, parce qu'il ne tenait compte ni des désirs ni des sentiments du peuple marocain, et qu'au contraire il froissait les uns et les autres. La France offrait sa « pénétration pacifique » au Maroc, qui n'en veut pas ; mais, de l'opinion du Maroc, qui donc s'en est soucié ?

Pour les Marocains, toute pénétration est une intrusion néfaste, et, par surcroît, il n'y a pas deux races entre lesquelles existe un antagonisme plus profond qu'entre les Français et les Marocains. Quant à la pénétration pacifique, ce n'est qu'une chimère. Si le peuple qui en doit être l'objet est civilisé et intelligent, toute espèce de pénétration est naturellement superflue ; et si ce peuple est ignorant et barbare, il ne la comprend pas.

Aujourd'hui, la question se pose nettement : si le sultan cède, c'est son trône, c'est son existence qu'il joue ; si le cède pas, la France se verra acculée à une intervention armée, entreprise difficile, sans gloire, impopulaire, qui coûtera cher en hommes et en argent, — et dangereuse, car elle pourra dégénérer en une configuration générale de toute la France algérienne.

Serait-ce là le premier bienfait de l'accord franco-anglais ?

## NOTES POLITIQUES

### LE PETIT HOEL DE M. VADECARD

M. Vadeкарd est de ces heureux hommes à qui tous les bonheurs arrivent à la fois. Naguère encore il était inconnu. Crépiissant d'une truelle utile, mais obscure les murailles lézardées du Temple, ce magot était considéré dans le Grand-Orient ; sa renommée exhalait aux bords du monde occidental. Tel est l'inconvénient du métier qu'il exerce et des services qu'il rend. Ce métier ne se fait bien que dans l'ombre et ces services ne vous attirent l'estime que d'un petit nombre de connaisseurs.

Soudain, par un de ces retours trop rares de fortune qui mettent en lumière le véritable mérite, le secrétaire général de la franc-maçonnerie est devenu célèbre, légendaire. Une lumière éblouissante tombe sur son front modeste ; une gloire s'attache à lui qui n'avait point cherché. Nul n'ignore aujourd'hui sa prodigieuse puissance, et que cet homme ébauché, quand il lui plaît, ou rejette au néant généraux, amiraux, magistrats et préfets. Il faut bien s'incliner. Il faut lui rendre justice. Et bien des choses s'expliquent que, faute d'éclaircissements, on n'avait pas compris.

Quand jadis M. Vadeкарd reçut, comme « publiciste », cette croix de la Légion d'Honneur qu'il a fait, Dieu merci ! refuser à tant de soldats indignes, plusieurs personnes se demandèrent quel était ce publiciste ignoré des libraires et si cette nomination n'était point un passe-droit. Il faudrait que ces personnes fussent de bien mauvaises foi pour persévérer dans une si grave erreur. Sans doute, M. Vadeкарd n'a publié lui-même que peu de choses, et si on ne lui eût forcé la main, les travaux de cet homme trop modeste n'auraient peut-être jamais vu le jour ; mais l'œuvre est si immense, formidable, diverse. Qu'est-ce que la production de nos feuilletonnistes comparée au labeur de cette encyclopédie ?

On s'étonne encore quand M. Vadeкарd jouit au ruban rouge l'insigne vert poireau du Mérite agricole.

« Un publiciste, disait-on, recevoir cette récompense agreste ? c'est frustrer la culture et l'élevage ! » On ne savait pas que ce publiciste était unique au monde pour trier la graine d'épigrammes.

Enfin, M. Vadeкарd est depuis longtemps palmé. Je suppose que maintenant personne n'en est surpris. On ne refuse point à une maîtresse de piano cette distinction acadé-

mique ; c'était bien le moins qu'on la donnât au créateur d'un genre littéraire. Le bruit nous est revenu que, pour son petit Noël, M. le secrétaire général du Grand Orient avait espéré la rosette d'officier de l'Instruction publique. Au ministère était parvenu son dossier avec cette mention : « La haute notoriété du candidat dispense de demander d'autres renseignements. » On dit que le ministère hésite. Ce serait un scandale. Je sais bien que le grand public ne goûte pas beaucoup la littérature de M. Vadeкарd. Mais le ministère qui en juge autrement, ne peut pas se dérober. Il donnera la rosette à M. Vadeкарd et, en même temps, les palmes au commandant Pasquier. — Z.

## INFORMATIONS

### L'ENQUÊTE SUR LA MARINE

Paris, 29 décembre.  
La commission extra-parlementaire de la marine s'est réunie au ministère, aujourd'hui à dix heures du matin, sous la présidence de M. Thomson.

La séance a été consacrée à la fin de l'audition de M. Tissier, chef de cabinet, qui a entretenu la commission de l'affaire de l'Espingole. A la suite de cette déposition, un échange d'observations a eu lieu entre MM. Doumer, Méral, Vazelle, Le Moigne, Chaumet, Delobau, Gerville-Réache.

La séance a été levée à midi.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 12 janvier à dix heures du matin.

### LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Paris, 29 décembre.

Les présidents des sections de la Ligue des Droits de l'Homme ont reçu la circulaire suivante :

Mon cher collègue,

Nous vous envoyons le texte de la déclaration que nous venons de signer. Si vous vous associez à notre sentiment, veuillez recueillir des signatures et les faire parvenir à l'un de nous.

Nous vous prions également de transmettre ce texte aux membres des autres sections que vous croirez disposés à joindre à nous.

Boulogne,

professeur à l'Université de Toulouse.

Bonnet, Charmont, Mealin, Nihaud,

professeurs à l'Université de Montpellier.

« Les membres soussignés de la Ligue des Droits de l'Homme regrettent que le comité central n'ait pas cru devoir désavouer par une déclaration formelle les pratiques de dévotion incontestablement introduites dans l'armée et qu'il ait par là même prétergé des intérêts politiques momentanés à l'intérêt permanent de la République et à la défense des droits de l'homme. »

### ECHANGE DE TÉMOINS

Paris, 29 décembre.

À la suite d'une altercation qui s'est produite dans les couloirs de la Chambre, entre M. Defumade, député radical-socialiste de la Creuse, et M. Berton, ancien député, ce dernier a envoyé hier soir, à onze heures, un télégramme à M. Defumade, lui annonçant la visite de deux de ses amis qui se sont présentés ce matin au domicile du député de la Creuse.

Celui-ci les a immédiatement abouchés avec deux de ses amis, M. le docteur Villard, sénateur, président du conseil général de la Creuse, et M. Desjardes, député de ce département. Une entrevue des quatre témoins a eu lieu au domicile de M. le docteur Villard et aucun procès-verbal n'a sanctionné cette première entrevue. Ces messieurs se sont réunis de nouveau à la Chambre, cet après-midi.

### LE DÉPLACEMENT D'UN INSTITUTEUR

Paris, 29 décembre.

L'agence Havas communique la note suivante :

« Un journal du matin fait grief au ministre de l'Instruction publique d'avoir déplacé un instituteur-adjoint de Meurthe-et-Moselle, auteur d'une motion votée récemment par l'« Amicale » de ce département. Cette motion prenant prétexte d'un incident récent, contenait un blâme à l'égard de l'attitude du ministre.

« M. Chaumié a reçu, il y a deux jours, un rapport du recteur de Nancy qui donnait des précisions sur cette affaire. Il apprenait, s'étant déjà mis d'accord pour déplacer l'auteur de la motion. »

Nous pouvons ajouter que le ministre de l'Instruction publique n'a pu qu'approuver la mesure prise par le préfet. En effet, il est inadmissible que des fonctionnaires quelconques, au sujet d'une affaire quelconque, s'érigent en censeurs publics des actes de leurs chefs.

## ARMÉE ET MARINE

Paris, 19 décembre.

### Promotions dans la Marine

Sont promus dans la première section du cadre de l'état-major général de l'armée navale : Au grade de vice-amiral, le contre-amiral Burgard ;

Au grade de contre-amiral, les capitaines de vaisseau Saget, de la Janchère, Thomaz, de Marolles.

Au grade de capitaine de vaisseau : les capitaines de frégate Archimbaud, de Kergron, de Kermadec, Ozanne, Vincent, Gacenet.

Au grade de capitaine de frégate, les lieutenants de vaisseau de Cacqueray, Durand, Margolle, Receveur, de Cazeneuve, Monnet, Boyer, Grout.

Au grade de lieutenant de vaisseau, les enseignes de vaisseau le Citat, Benker, Durand, Simart, Cretin, Wackernie, Rebel, Durand, Gosselin, Ferrat, de Roturier et Aubert.

### M. Bonhomme révoqué

Par décret du 26 décembre 1904, rendu sur le rapport du ministre de la marine et après avis conforme d'un conseil d'enquête, le commandant de deuxième classe de réserve Bonhomme (G.-H.-A.) a été révoqué de son grade par application de l'article 24 du décret du 25 juillet 1897.

Cette révocation est une vengeance de M. Pelletan, ministre de la marine, contre l'auteur de l'ouvrage *Trois Ans sur Royale*. La démission de M. Bonhomme, en effet, n'avait pas été acceptée par le ministre.

### Le général Sausser

Paris, 29 décembre.

Nous avons fait prendre ce matin des nou-

velles du général Sausser, ancien gouverneur militaire de Paris.

Le général est complètement rétabli de la légère indisposition qu'il avait eue à garder la chambre pendant quelques jours. Il reçoit des visites et sort même en voiture.

## LA QUESTION MAROCAINE

Commentaires de la presse anglaise. — Envoi de navires. — Les troubles. — Un article des « Débats »

Londres, 29 décembre.

Le Times de ce matin publie une intéressante dépêche de son correspondant de Paris sur la question marocaine, dans laquelle celui-ci dit :

« Les difficultés étaient prévues dès le moment où la France a entrepris la tâche qu'elle aborde aujourd'hui. Aucune de ces difficultés ne saurait être considérée comme insurmontable. Il ne faut pas oublier que la France vient à peine de conclure des arrangements définitifs au sujet du Maroc avec les puissances immédiatement intéressées : la Grande-Bretagne et l'Espagne. »

« Les longs pourparlers qui devaient nécessairement précéder ces accords l'ont absorbé jusqu'ici. Une hâte inconsidérée dans une fautive direction pourrait non seulement soulever des difficultés internationales pour le gouvernement français, mais aussi compliquer sa situation intérieure, car l'opposition n'a pas manqué de prendre avantage des premiers incidents. Il est donc très désirable et surtout pendant la phase initiale de l'œuvre française, que le gouvernement de la République n'ait pas le souci de tempérer les impatiences qui peuvent se manifester au dehors. »

D'autre part, le correspondant du même journal à Tanger rapporte que le ton énergique de la presse française a produit un effet salutaire sur les autorités de Tanger, particulièrement influencées par l'attitude du Times, qui, jusqu'à présent, se prononçaient contre l'intervention par force armée. Le Maghzen avait foi dans les projets de pénétration pacifique et c'est pour cela que le sultan, croyant n'avoir rien à craindre, a pris une attitude presque agressive.

### Bruit de l'envoi d'une Division navale

Toulon, 29 décembre.

Le bruit court avec persistance qu'une division d'escadre comprenant deux cuirassés et deux croiseurs serait incessamment envoyée au Maroc.

### La Division navale française

Paris, 29 décembre.

L'envoi de navires français dans les ports marocains, dont le bruit a couru à Toulon, n'est pas encore décidé. Le *Kléber*, dont le grand tirant d'eau se prête mal à l'hivernage dans la mauvaise rade de Tanger, sera toutefois remplacé par un croiseur de l'escadre de la Méditerranée.

Aucune mesure décisive ne doit être prise avant la réponse du sultan à la lettre qui lui a été transmise le 25 à Fez. Cette réponse est attendue pour le 1<sup>er</sup> janvier. C'est seulement après en avoir pris connaissance que le gouvernement agira, s'il y a lieu.

Le départ de notre vice-consul à Fez reste subordonné à celui du commandant Fariant et de la mission militaire. Si celle-ci demeure à Fez avec l'agrément du sultan, notre représentant ne donnera pas suite à ses projets de départ.

Une dépêche de Toulon annonce que les deux cuirassés qui seraient question d'envoyer au Maroc seraient le *Charlemagne* et l'*Yves*. Ils seront accompagnés de deux croiseurs. Une grande activité règne à ce propos dans l'escadre.

### Les Troubles au Maroc

Tanger, 29 décembre.

On confirme que, dans la nuit du 27 au 28, des indigènes ont attaqué une maison située dans un faubourg de Tanger appartenant à un propriétaire anglais, M. Waller.

Il ont assassiné un Espagnol, fermier de M. Waller, et enlevé quatre bœufs lui appartenant. Les Européens qui habitent en dehors de la ville des maisons isolées ont été très émus de cet attentat. L'autorité locale recherche les coupables, mais la colonie étrangère a peu d'espoir qu'elle les découvre.

### Un article

Le *Journal des Débats* s'exprime ainsi sur notre situation au Maroc.

L'événement a prouvé qu'il y a eu imprudence de notre part à laisser le sultan, comme il est, impressionnable et malade, à la merci des influences politiques et religieuses qui s'exercent sur lui, sans rien faire pour les contrebalancer. La présence de M. Saint-René Taillandier à Fez avait été une erreur. Elle est nécessaire aujourd'hui. C'est la carte que nous devons jouer sans plus de retard.

Après nous être laissé surprendre par la brusque résolution qu'a conçue le sultan au sujet de la reprise de la guerre, nous nous sommes trouvés d'un coup en possession d'un état de fait qui est par elle-même assez clair. On a fait à Paris beaucoup d'articles de journaux, beaucoup de discours et peut-être aussi quelques rêves. Pendant ce temps, nous ignorions ce qui se passait à Fez. Quand nous y avons représentés, il est possible que nous y eussions encore des surprises possibles, mais du moins nous aurions pu de chances de voir venir le danger, de nous y préparer et d'y parer.

## LE NOUVEAU CABINET GREC

Athènes, 29 décembre.

Voici la liste définitive du nouveau cabinet :

MM. Delyanis, président du conseil et ministre de l'Intérieur ; Skouzes, affaires étrangères ; Mavromichalis, guerre et intérieur de la marine ; Carapanos, justice et intérieur de l'Instruction publique ; Goumarakis, finances.

## L'UNITÉ SOCIALISTE

Paris, 29 décembre.

La commission d'unification du parti socialiste a tenu plusieurs réunions au cours desquelles ont été lues et discutées les « déclarations » de chaque fraction du parti.

L'entente s'est faite, dans la dernière assemblée de la commission, entre les délégués. Le projet d'entente a été établi sur les bases suivantes : la suppression de la délégation des gauches ; le refus de voter le budget, sauf dans des cas exceptionnels sur lesquels le groupe parlementaire devra statuer à la majorité des voix ; la limitation du nombre des députés au sein du nouveau

comité directeur du parti et l'obligation pour les députés d'un versement de cinq francs par mois.

L'unification du parti socialiste étant, d'après la commission, réalisable immédiatement sur ces bases, un référendum va être organisé dans toutes les fédérations adhérentes. Auparavant, un manifeste sera publié par la commission d'unification.

Les questions qui restent en litige sont d'un ordre relativement secondaire. L'une de ces questions a néanmoins une certaine importance. Il s'agit de savoir si, dans les prochains Congrès nationaux, le nombre de voix attribuées aux groupes sera calculé suivant le nombre des membres cotisant adhérents aux dits groupes ou suivant les suffrages exprimés aux dernières élections sur le programme de ces groupes.

## Conseil supérieur de la Guerre

Paris, 29 décembre.

M. Bertheaux a l'intention de réunir dans les premiers jours de janvier les membres du conseil supérieur de la guerre, dont le ministre de la guerre est le président effectif et le général Brugère vice-président.

D'après des renseignements que nous avons lieu de croire exacts, M. Bertheaux, contrairement au précédent introduit par le général André dans ses rapports avec le conseil supérieur, a l'intention de rendre à la haute assemblée militaire, au moins en partie, l'importance qui s'attachait jadis à ses délibérations et à ses avis. Il est probable que le ministre entendra les généraux de l'application de la nouvelle loi militaire de deux ans, telle qu'elle va revenir devant le Sénat à la rentrée des Chambres.

Une des plus importantes questions dont ce conseil supérieur aura à se préoccuper, de concert avec le ministre, est celle qui vise l'avancement des officiers. L'auteur de cette proposition n'est autre que M. Bertheaux. Il l'avait déposée lorsqu'il était encore simple député, mais le ministre paraît désireux de faire aboutir son projet.

Telles sont les affaires dont le conseil supérieur de la guerre aura à s'occuper, sous la présidence de M. Bertheaux.

## LE RÉGIME DES JEUX

Paris, 29 décembre.

On affirme que M. Vallé aurait l'intention de tenir rigoureusement compte des conclusions de M. Cruppi et d'appliquer l'article 410 du code pénal à tous les établissements de jeux. Cette importante décision aurait pour conséquence probable la fermeture de tous les Casinos de France.

Rappelons que l'article 410 du code pénal est ainsi conçu :

Ceux qui auront tenu une maison de jeux de hasard et y auront admis le public, soit librement soit sur la présentation des intéressés ou alliés, les banquiers de cette maison, tous ceux qui auront établi ou tenu des tables non autorisées par la loi, tous administrateurs, préposés ou agents de ces établissements, seront punis d'un emprisonnement de deux mois au moins et de six mois au plus et d'une amende de 100 francs à 5,000 francs.

Ces coupables pourront être de plus, à compter du jour où ils auront subi leur peine, interdits pendant cinq ans au moins et dix ans au plus des droits mentionnés en l'article 42 du présent code. Dans tous les cas, seront condamnés à des travaux forcés de six mois au moins, exposés au jeu ou mis à la loterie, les meubles, instruments, ustensiles, appareils employés ou destinés au service des jeux ou des loteries, les meubles et les effets mobiliers dont les lieux seront garnis ou décorés.

## UN RAPPORT DE M. GOURJU

La Responsabilité de la Ville de Lyon et la Police lyonnaise

Paris, 29 décembre.

On sait que le Sénat est saisi d'une proposition de M. Gourju, sénateur du Rhône, demandant que la responsabilité civile de l'Etat envers les victimes de troubles soit substituée à celle des communes, quand celles-ci ne disposent pas de la force armée, comme c'est le cas pour Paris et pour Lyon, qui, au point de vue de la police, sont placés sous un régime particulier.

Au cours de la discussion qui s'est engagée une première fois devant le Sénat à ce sujet, le ministre de l'Intérieur avait combattu le principe d'une action judiciaire, qui pouvait avoir pour effet de mettre l'Etat aux prises avec de simples particuliers devant la juridiction civile, afin d'y entendre critiquer et d'y dénoncer les actes de ses agents. Sur ces entrefaites, MM. Tillaye et Duboussé présentèrent un amendement destiné à remplacer le texte de la proposition primitive par des dispositions qui, tout en ménageant les droits des parties, étaient de nature à calmer les préoccupations du gouvernement.

Ces additions proposées étaient ainsi conçues :

« Dans les communes où la municipalité n'a pas la disposition de la police locale ni de la force armée, les communes déclarées responsables pourront exercer un recours contre l'Etat, mais seulement en cas de faute lourde de ses représentants. L'Etat ou la commune déclarée responsable peuvent exercer un recours contre les auteurs et les complices du désastre. »

La commission sénatoriale chargée de l'examen de la proposition a chargé M. Gourju de rédiger un rapport dont nous avons pu nous procurer une épreuve et qui accepte la substitution de l'amendement à la formule primitive.

« Néanmoins, dit M. Gourju, la commission a complètement écarté de deux mandats. En premier lieu, elle a admis que le recours réservé aux communes contre l'Etat pour faute lourde de ses agents devrait être distinct de l'action principale exercée par les parties lésées et serait portée devant le conseil d'Etat, qu'elle a considéré comme seul compétent pour apprécier des fautes administratives, eussent-elles même été commises par simple négligence ou imprudence. »

« D'autre part, elle a estimé que le principe par elle admis pour les deux grandes agglomérations urbaines ou, en tous termes, les agents de l'Etat disposent de la police locale et de la force armée, devait, par identité de motifs, être étendu à toutes les communes dans lesquelles, occasionnellement, le préfet en aurait pris la direction, en vertu de l'article 89. »

Le rapport de M. Gourju sera discuté à la rentrée.

## La Mort de M. Syveton

Le cas de M. Noilhan. — L'héritage de Bidegain. — Les deux versions : crime ou suicide. — Le cas de M. Potel. — L'analyse des viscères.

Paris, 29 décembre.

Plus l'on va, plus cette affaire paraît obscure. Chaque jour apporte un nouveau coup de théâtre. Hier, c'était la perquisition chez M. Noilhan. Qu'est-elle devenue ? Nul n'en sait rien encore et M. Noilhan affirme que les magistrats n'ont rien trouvé chez lui, où, dit-il, il n'y avait rien.

M. Noilhan est directeur du *Journal d'Alsace*. Il vient de publier dans ce journal un article de justification dont voici la partie essentielle :

J'ai pris, dit M. Noilhan, les seules mesures que m'a permis le souci de mon honneur, en face d'adversaires qui se refusent à comparaître devant une juridiction où il leur serait possible de faire contre moi la preuve de leurs accusations infâmes et infamantes. J'ai saisi le tribunal correctionnel d'une poursuite en diffamation contre un journal de Paris et j'ai écrit au bâtonnier de l'ordre des avocats pour lui demander de désigner un rapporteur chargé de procéder à une enquête sur ma conduite et de proposer au conseil de discipline telles résolutions que de droit.

Il est des heures dans la vie où prendre des résolutions et accepter des responsabilités, parmi les passions aveugles et les colères irraisonnées, exige quelque courage, quelque fermeté de caractère. Je viens de traverser une de ces heures. Ce que j'ai fait, je le recommencerais et je souhaite que les événements ne me donnent pas trop complètement raison contre ceux qui s'en vont disant partout que je suis une canaille et qui insinuent même que je pourrais bien être complice d'un assassinat.

« Je n'ai pas voulu m'exprimer, parmi ceux qui orientent à l'Assassinat I, à propos de la mort de Syveton, qui fut mon ami et à la mémoire de qui je reste fidèle. J'ai essayé d'empêcher que cette mémoire fût discutée. On n'a pas voulu m'entendre. Autour de son nom, l'on remue de la boue et j'en suis profondément attristé. J



Dernière Heure

Cout : huit jours de prison avec sursis et vingt-cinq francs de dommages-intérêts envers la Compagnie de garde d'écrou...

BANQUET MUTUALISTE DES Voyageurs de Commerce de Lyon

La 167<sup>e</sup> société de secours mutuels des voyageurs de commerce de Lyon donnait, le jeudi 29 décembre, dans les salons Madern, place de la Gare, 2, son banquet annuel...

Le banquet avait été précédé de l'assemblée générale tenue sous la présidence de M. Guichard, vice-président, au cours de laquelle fut exposée la situation financière de la société...

Pour résumer la Société compte actuellement 243 membres honoraires et 437 membres participants ; au total 733 adhérents.

Dans l'assistance, nous notons encore MM. Merle, Billonnet, Percevaux, Blanc, Bial, Bin de Bellay, Geley (de Thilly), Maurey (de Villefranche), et le secrétaire général de la Chambre syndicale des Négociants.

M. le vice-président a ensuite la santé du président, et M. Ledoux, au nom de la société, remercie MM. Vindry et Gaudin...

M. Dard, à son tour, parle du syndicat des voyageurs de commerce. Il invite les assistants à voter pour la candidature de M. Dard...

La parole est ensuite donnée à d'autres orateurs, MM. Grady, Nitté, Duval, pianiste ; Gerin, Deshayes, Camus, Paul Imbert, Perrault, etc.

Union Centrale des Agents P.L.M. ET DES COMPAGNIES SECONDAIRES

L'Union Centrale des agents de chemin de fer P.L.M. et des compagnies secondaires...

Le comité d'organisation n'a rien négligé pour la complète réussite de ce bal et nous espérons que le public lyonnais sera particulièrement nombreux...

ARBRE DE NOËL DE LA Solidarité scolaire du 11<sup>e</sup> arrondissement

C'était fête hier à la Solidarité scolaire du 11<sup>e</sup> arrondissement. Dans une salle de la rue Vaubecour, un magnifique sapin, arrivé le matin de Saint-Nizier...

ARBRE DE NOËL DE LA Solidarité scolaire du 11<sup>e</sup> arrondissement

C'était fête hier à la Solidarité scolaire du 11<sup>e</sup> arrondissement. Dans une salle de la rue Vaubecour, un magnifique sapin, arrivé le matin de Saint-Nizier...

ARBRE DE NOËL DE LA Solidarité scolaire du 11<sup>e</sup> arrondissement

C'était fête hier à la Solidarité scolaire du 11<sup>e</sup> arrondissement. Dans une salle de la rue Vaubecour, un magnifique sapin, arrivé le matin de Saint-Nizier...

ARBRE DE NOËL DE LA Solidarité scolaire du 11<sup>e</sup> arrondissement

C'était fête hier à la Solidarité scolaire du 11<sup>e</sup> arrondissement. Dans une salle de la rue Vaubecour, un magnifique sapin, arrivé le matin de Saint-Nizier...

ARBRE DE NOËL DE LA Solidarité scolaire du 11<sup>e</sup> arrondissement

C'était fête hier à la Solidarité scolaire du 11<sup>e</sup> arrondissement. Dans une salle de la rue Vaubecour, un magnifique sapin, arrivé le matin de Saint-Nizier...

ARBRE DE NOËL DE LA Solidarité scolaire du 11<sup>e</sup> arrondissement

C'était fête hier à la Solidarité scolaire du 11<sup>e</sup> arrondissement. Dans une salle de la rue Vaubecour, un magnifique sapin, arrivé le matin de Saint-Nizier...

PETITE POSTE MILITAIRE

Sous ce titre, il est répondu au cendredi de chaque semaine aux questions militaires posées par les lecteurs du Rappel Républicain...

Un ami du Rappel. — 1<sup>o</sup> A Tassin, 4 routes, A la Goulette, je crois un détachement de 4 tirailleurs de Souasse.

Un ami du Rappel. — 1<sup>o</sup> A Tassin, 4 routes, A la Goulette, je crois un détachement de 4 tirailleurs de Souasse.

Un ami du Rappel. — 1<sup>o</sup> A Tassin, 4 routes, A la Goulette, je crois un détachement de 4 tirailleurs de Souasse.

Un ami du Rappel. — 1<sup>o</sup> A Tassin, 4 routes, A la Goulette, je crois un détachement de 4 tirailleurs de Souasse.

Un ami du Rappel. — 1<sup>o</sup> A Tassin, 4 routes, A la Goulette, je crois un détachement de 4 tirailleurs de Souasse.

Un ami du Rappel. — 1<sup>o</sup> A Tassin, 4 routes, A la Goulette, je crois un détachement de 4 tirailleurs de Souasse.

Un ami du Rappel. — 1<sup>o</sup> A Tassin, 4 routes, A la Goulette, je crois un détachement de 4 tirailleurs de Souasse.

Un ami du Rappel. — 1<sup>o</sup> A Tassin, 4 routes, A la Goulette, je crois un détachement de 4 tirailleurs de Souasse.

Un ami du Rappel. — 1<sup>o</sup> A Tassin, 4 routes, A la Goulette, je crois un détachement de 4 tirailleurs de Souasse.

Un ami du Rappel. — 1<sup>o</sup> A Tassin, 4 routes, A la Goulette, je crois un détachement de 4 tirailleurs de Souasse.

Un ami du Rappel. — 1<sup>o</sup> A Tassin, 4 routes, A la Goulette, je crois un détachement de 4 tirailleurs de Souasse.

Un ami du Rappel. — 1<sup>o</sup> A Tassin, 4 routes, A la Goulette, je crois un détachement de 4 tirailleurs de Souasse.

Un ami du Rappel. — 1<sup>o</sup> A Tassin, 4 routes, A la Goulette, je crois un détachement de 4 tirailleurs de Souasse.

Un ami du Rappel. — 1<sup>o</sup> A Tassin, 4 routes, A la Goulette, je crois un détachement de 4 tirailleurs de Souasse.

Un ami du Rappel. — 1<sup>o</sup> A Tassin, 4 routes, A la Goulette, je crois un détachement de 4 tirailleurs de Souasse.

Un ami du Rappel. — 1<sup>o</sup> A Tassin, 4 routes, A la Goulette, je crois un détachement de 4 tirailleurs de Souasse.

Un ami du Rappel. — 1<sup>o</sup> A Tassin, 4 routes, A la Goulette, je crois un détachement de 4 tirailleurs de Souasse.

Un ami du Rappel. — 1<sup>o</sup> A Tassin, 4 routes, A la Goulette, je crois un détachement de 4 tirailleurs de Souasse.

Un ami du Rappel. — 1<sup>o</sup> A Tassin, 4 routes, A la Goulette, je crois un détachement de 4 tirailleurs de Souasse.

Un ami du Rappel. — 1<sup>o</sup> A Tassin, 4 routes, A la Goulette, je crois un détachement de 4 tirailleurs de Souasse.

Un ami du Rappel. — 1<sup>o</sup> A Tassin, 4 routes, A la Goulette, je crois un détachement de 4 tirailleurs de Souasse.

Un ami du Rappel. — 1<sup>o</sup> A Tassin, 4 routes, A la Goulette, je crois un détachement de 4 tirailleurs de Souasse.

Un ami du Rappel. — 1<sup>o</sup> A Tassin, 4 routes, A la Goulette, je crois un détachement de 4 tirailleurs de Souasse.

Un ami du Rappel. — 1<sup>o</sup> A Tassin, 4 routes, A la Goulette, je crois un détachement de 4 tirailleurs de Souasse.

Un ami du Rappel. — 1<sup>o</sup> A Tassin, 4 routes, A la Goulette, je crois un détachement de 4 tirailleurs de Souasse.

Un ami du Rappel. — 1<sup>o</sup> A Tassin, 4 routes, A la Goulette, je crois un détachement de 4 tirailleurs de Souasse.

Un ami du Rappel. — 1<sup>o</sup> A Tassin, 4 routes, A la Goulette, je crois un détachement de 4 tirailleurs de Souasse.

Un ami du Rappel. — 1<sup>o</sup> A Tassin, 4 routes, A la Goulette, je crois un détachement de 4 tirailleurs de Souasse.

chies en quête de quelque mauvais coup ont été conduits au Dépôt.

Dans la rue. — On a transporté hier à l'hôpital auxiliaire de la Croix-Rouge, l'individu âgé de 68 ans, nommé M. Joseph Piolat, 23 ans, en la main brisée par une meule, alors qu'il aiguisait un ciseau à froid.

Un jeune fugitif. — Un jeune homme de 47 ans, René..., appartenant à une honorable famille de Bordeaux, a été arrêté hier par les agents de la Sûreté.

Arrestations au Mont-de-Piété. — Hier à quatre heures du soir, deux individus se présentant au bureau du Mont-de-Piété, rue de la République, pour y engager une montre...

Incendie rue Louis-Blaie. — Hier soir, vers 7 heures, un incendie a éclaté, rue Louis-Blaie, chez M. Ugon, apprêtier sur tulle.

Incendie rue Louis-Blaie. — Hier soir, vers 7 heures, un incendie a éclaté, rue Louis-Blaie, chez M. Ugon, apprêtier sur tulle.

Incendie rue Louis-Blaie. — Hier soir, vers 7 heures, un incendie a éclaté, rue Louis-Blaie, chez M. Ugon, apprêtier sur tulle.

Incendie rue Louis-Blaie. — Hier soir, vers 7 heures, un incendie a éclaté, rue Louis-Blaie, chez M. Ugon, apprêtier sur tulle.

Incendie rue Louis-Blaie. — Hier soir, vers 7 heures, un incendie a éclaté, rue Louis-Blaie, chez M. Ugon, apprêtier sur tulle.

Incendie rue Louis-Blaie. — Hier soir, vers 7 heures, un incendie a éclaté, rue Louis-Blaie, chez M. Ugon, apprêtier sur tulle.

Incendie rue Louis-Blaie. — Hier soir, vers 7 heures, un incendie a éclaté, rue Louis-Blaie, chez M. Ugon, apprêtier sur tulle.

Incendie rue Louis-Blaie. — Hier soir, vers 7 heures, un incendie a éclaté, rue Louis-Blaie, chez M. Ugon, apprêtier sur tulle.

Incendie rue Louis-Blaie. — Hier soir, vers 7 heures, un incendie a éclaté, rue Louis-Blaie, chez M. Ugon, apprêtier sur tulle.

Incendie rue Louis-Blaie. — Hier soir, vers 7 heures, un incendie a éclaté, rue Louis-Blaie, chez M. Ugon, apprêtier sur tulle.

Incendie rue Louis-Blaie. — Hier soir, vers 7 heures, un incendie a éclaté, rue Louis-Blaie, chez M. Ugon, apprêtier sur tulle.

Incendie rue Louis-Blaie. — Hier soir, vers 7 heures, un incendie a éclaté, rue Louis-Blaie, chez M. Ugon, apprêtier sur tulle.

Incendie rue Louis-Blaie. — Hier soir, vers 7 heures, un incendie a éclaté, rue Louis-Blaie, chez M. Ugon, apprêtier sur tulle.

Incendie rue Louis-Blaie. — Hier soir, vers 7 heures, un incendie a éclaté, rue Louis-Blaie, chez M. Ugon, apprêtier sur tulle.

Incendie rue Louis-Blaie. — Hier soir, vers 7 heures, un incendie a éclaté, rue Louis-Blaie, chez M. Ugon, apprêtier sur tulle.

Incendie rue Louis-Blaie. — Hier soir, vers 7 heures, un incendie a éclaté, rue Louis-Blaie, chez M. Ugon, apprêtier sur tulle.

Table with 2 columns: BOURSE DE LONDRES, Londres, 29 décembre. Contains financial data for various stocks and bonds.

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

l'appelant par son nom, mais l'associé de M. Ménard répondit : — Je ne suis pas M. Potel.

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Paris, 29 décembre. — On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille...

Prédécesseurs, les « petites marées » de la fin d'août et l'intention de faire sa tentative le 21 juin, afin de profiter du jour, le plus possible...

CLUB PEDESTRE ET VELOCEPÉDIQUE Réunion mensuelle, samedi 31 décembre, à 9 heures du soir, au siège, café Relave, 12, place Morand.

LA LUTTE A LYON Quel est donc le profane qui osa dire que Lyon n'était pas une des premières villes sportives de notre belle France ?

LA CASCADE, siège : salon du Palais-Royal, 25, rue Centrale, au 1<sup>er</sup>. — Aujourd'hui vendredi 30 décembre à 11 heures, cours de danse élémentaire et de salon, sous la direction d'un professeur. On reçoit les adhésions pour la nouvelle année.

LA CONCORDE (398<sup>e</sup> Société de secours mutuels). Dans son assemblée générale du 29 décembre courant, le conseil d'administration de la Société a été ainsi constitué :

LA FRANCE PRÉVOYANTE (Siège, 35, rue Centrale). Tous les personnes des deux sexes âgées de 15 ans revêtues de leur livret de la France Prévoyante (société de retraites) et voulant gagner une année entière n'ont qu'à verser le montant de l'adhésion et cotisation de membre présentée à la recette supplémentaire le 31 décembre, soit 8 à 10 francs d'après ses adresses suivantes :

AVIS DE DÉCÈS M. Emile MISTRAL, M. Jean CHATILLON, notaire à ECULLY, et Mme CHATILLON, M. Marie Raymond Blanc, M. Jean MISTRAL, M. Victor ROUX, M. Joseph-Henri MISTRAL, M. Louis Marie-Louis et Marguerite, M. Louis et Victor CHATILLON, M. et Mme G. BLOET, M. Victor BLOET, les familles MOULY, M. BOUARD, GUERINON, VERNAY, HURRY, DURAND, OUISE, RAMBAUD, SIMON, PEISSON, MOUCHON et RECEVEUR ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Marie MISTRAL, née ROUX leur épouse, mère, belle-mère, fille, belle-fille, grand-mère, belle-sœur, tante, nièce et cousine. Décédée le 27 décembre 1904 dans sa 51<sup>e</sup> année, et morte des suites d'un érysipèle.

AVIS DE DÉCÈS M. Emile MISTRAL, M. Jean CHATILLON, notaire à ECULLY, et Mme CHATILLON, M. Marie Raymond Blanc, M. Jean MISTRAL, M. Victor ROUX, M. Joseph-Henri MISTRAL, M. Louis Marie-Louis et Marguerite, M. Louis et Victor CHATILLON, M. et Mme G. BLOET, M. Victor BLOET, les familles MOULY, M. BOUARD, GUERINON, VERNAY, HURRY, DURAND, OUISE, RAMBAUD, SIMON, PEISSON, MOUCHON et RECEVEUR ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Marie MISTRAL, née ROUX leur épouse, mère, belle-mère, fille, belle-fille, grand-mère, belle-sœur, tante, nièce et cousine. Décédée le 27 décembre 1904 dans sa 51<sup>e</sup> année, et morte des suites d'un érysipèle.

AVIS DE DÉCÈS M. Emile MISTRAL, M. Jean CHATILLON, notaire à ECULLY, et Mme CHATILLON, M. Marie Raymond Blanc, M. Jean MISTRAL, M. Victor ROUX, M. Joseph-Henri MISTRAL, M. Louis Marie-Louis et Marguerite, M. Louis et Victor CHATILLON, M. et Mme G. BLOET, M. Victor BLOET, les familles MOULY, M. BOUARD, GUERINON, VERNAY, HURRY, DURAND, OUISE, RAMBAUD, SIMON, PEISSON, MOUCHON et RECEVEUR ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Marie MISTRAL, née ROUX leur épouse, mère, belle-mère, fille, belle-fille, grand-mère, belle-sœur, tante, nièce et cousine. Décédée le 27 décembre 1904 dans sa 51<sup>e</sup> année, et morte des suites d'un érysipèle.

AVIS DE DÉCÈS M. Emile MISTRAL, M. Jean CHATILLON, notaire à ECULLY, et Mme CHATILLON, M. Marie Raymond Blanc, M. Jean MISTRAL, M. Victor ROUX, M. Joseph-Henri MISTRAL, M. Louis Marie-Louis et Marguerite, M. Louis et Victor CHATILLON, M. et Mme G. BLOET, M. Victor BLOET, les familles MOULY, M. BOUARD, GUERINON, VERNAY, HURRY, DURAND, OUISE, RAMBAUD, SIMON, PEISSON, MOUCHON et RECEVEUR ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Marie MISTRAL, née ROUX leur épouse, mère, belle-mère, fille, belle-fille, grand-mère, belle-sœur, tante, nièce et cousine. Décédée le 27 décembre 1904 dans sa 51<sup>e</sup> année, et morte des suites d'un érysipèle.

AVIS DE DÉCÈS M. Emile MISTRAL, M. Jean CHATILLON, notaire à ECULLY, et Mme CHATILLON, M. Marie Raymond Blanc, M. Jean MISTRAL, M. Victor ROUX, M. Joseph-Henri MISTRAL, M. Louis Marie-Louis et Marguerite, M. Louis et Victor CHATILLON, M. et Mme G. BLOET, M. Victor BLOET, les familles MOULY, M. BOUARD, GUERINON, VERNAY, HURRY, DURAND, OUISE, RAMBAUD, SIMON, PEISSON, MOUCHON et RECEVEUR ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Marie MISTRAL, née ROUX leur épouse, mère, belle-mère, fille, belle-fille, grand-mère, belle-sœur, tante, nièce et cousine. Décédée le 27 décembre 1904 dans sa 51<sup>e</sup> année, et morte des suites d'un érysipèle.

AVIS DE DÉCÈS M. Emile MISTRAL, M. Jean CHATILLON, notaire à ECULLY, et Mme CHATILLON, M. Marie Raymond Blanc, M. Jean MISTRAL, M. Victor ROUX, M. Joseph-Henri MISTRAL, M. Louis Marie-Louis et Marguerite, M. Louis et Victor CHATILLON, M. et Mme G. BLOET, M. Victor BLOET, les familles MOULY, M. BOUARD, GUERINON, VERNAY, HURRY, DURAND, OUISE, RAMBAUD, SIMON, PEISSON, MOUCHON et RECEVEUR ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Marie MISTRAL, née ROUX leur épouse, mère, belle-mère, fille, belle-fille, grand-mère, belle-sœur, tante, nièce et cousine. Décédée le 27 décembre 1904 dans sa 51<sup>e</sup> année, et morte des suites d'un érysipèle.

AVIS DE DÉCÈS M. Emile MISTRAL, M. Jean CHATILLON, notaire à ECULLY, et Mme CHATILLON, M. Marie Raymond Blanc, M. Jean MISTRAL, M. Victor ROUX, M. Joseph-Henri MISTRAL, M. Louis Marie-Louis et Marguerite, M. Louis et Victor CHATILLON, M. et Mme G. BLOET, M. Victor BLOET, les familles MOULY, M. BOUARD, GUERINON, VERNAY, HURRY, DURAND, OUISE, RAMBAUD, SIMON, PEISSON, MOUCHON et RECEVEUR ont la douleur de vous faire part du décès de

COURS DE LYON COURS DE PARIS

Table with multiple columns showing market rates for various commodities and currencies in Lyon and Paris, including gold, silver, and various bank notes.

MINES D'OR

Table listing gold mine prices and exchange rates for various locations like Rand Mines, East Rand, and others.

BULLETIN FINANCIER

Notre séance a montré, dès le début, une fermeté remarquable, au parquet et aux mines. A part les Chemins espagnols, plus tôt lourds sur la hausse du change, l'ensemble a été très bon.

Le marché des mines d'or a été particulièrement remarquable à cette époque où, généralement, les fêtes du Jour de l'An amènent fatalement la trêve des négociations.

INFORMATIONS FINANCIERES

Année de dividendes. Dans sa séance du 27 décembre, le conseil général de la Banque de France a fixé le dividende du second semestre de 1904 à 67 fr. 70.

150,000 FRANCS AVEC UN FRANC DERNIERS BILLETS LOTERIE DE VALENCIENNES (NORD) DEUX GROS LOTS 150.000 fr. 10.000 fr.

PHOTOGRAPHES Développement, retouche, tirage sur tous papiers, agrandissement photo-collographique, travaux p. amateurs, groupe pour Sociétés à des prix exceptionnels.

TRESOR DES CHEVEUX METROLE MANN ANTISEPTIQUE et RIGENERATEUR Surtout contre toutes les Affections du Cheu Chevelu

La Maison du Petit St-Thomas Rue du Bac, à PARIS OFFRE DE Grandes Facilités de Paiement à toute Personne solvable

QUINA-LAROCHE ALERIS, FORTIFIANT, FÉBRIFÈRE, CONTRE les Affections de l'Estomac ANÉMIE

LOTÉRIE-TOMBOLA de la Société Protéctorale de l'Enfance de Lyon TIRAGE: 15 AVRIL 1905 3 Gros Lots: 10.000 fr. et 1.000 fr.

VERS des enfants guéris par la Poudre Vermifuge Linné

A VENDRE Jolie propriété à 5 minutes de la gare de Collogny, près de la Saône, composée de: 1° Maison de maître, presque neuve, 3 pièces en très bon état, avec nombreuses dépendances; 2° Clos de 2.000 mètres, complanté d'arbres divers, arbres à fruits et vignes, le tout en plein rapport.

H. BAUCHE & CIE LYON - 7, rue Président-Carnot - LYON INCROCHETABILITE

La Tisane OLLAGNIER, de Villeurbanne Aux Herbes de Pays, Dépuratives et Rafraichissantes, répond à un besoin: Celui de venir à bout de la CONSTIPATION sans prendre aucune drogue.

Augmentez votre Revenu Méthode sûre, doub. capital ch. ann. 100 à 200 p. cent. pour être sûr, aug. à 2 ou 3 fois comm. qu'une banq. ass. l. pl. nous bénéf. Broch. ill. compl. grat. Stephens et Henderson, Coton, 23, rue Bourse, Havre.

NEZ OREILLES Nous sommes heureux d'apprendre aux lecteurs qu'un merveilleux traitement vient d'être découvert par l'ingénieur Drouot pour la guérison des affections du nez.

GUÊTRES Ceintures pour Dames agents à la commission demandés dans principales villes. Ecrire: V. 3. V. Office de Publicité, Bruxelles.

Moscato Spumante d'Origine ASTI-MOUSSEUX Michel PÉRONA, Chambéry

La publicité la plus économique et la moins chère Les Mardis et Vendredis NOS PETITES ANNONCES ÉCONOMIQUES

On demande apprenti graveur lithographe, 201, rue Vendôme, chez M. Verdier. 100 fr. p. mois p. travail honorable, facile et agréable, s. quitter emploi, savoir lire et écrire suffit. Imprim. 127, r. d'Aboukir, Paris.

DEMANDES D'EMPLOIS Dame récemment veuve 50 ans, inst., bien élevée, revers de fort. dés. place gouvernante ou dame de comp. excel. référ. Ecr. Mlle Moiroud à Yenne (Savoie).

OBJETS PERDUS Perdu le 5 décembre, un col dentelles bragues, entre la place Morand et l'avenue de Saxe. Le rapporter à Mme Penjean, rue des Passants, 23, contre récompense.

LOCATIONS A louer, pied-à-terre. S'adresser, 16, rue Constantine, au 2°, à gauche.

SPORT Belle occasion, à vendre bicyclette dame, D<sup>1</sup> marque, ayant peu roulée, prix 115 fr. S'adresser. M. P. Magdiner, 12, r. Tête-à-Or.

FEUILLETON DU « RAPPEL REPUBLICAIN » du 30 décembre - 22 - MAXIMILIEN HELLER PAR Henry CAUVAIN DEUXIEME PARTIE

démena dans son fauteuil et murmura d'un ton boudeur: — Non, je ne suis pas bon... je suis juste, voilà tout! La société des hommes, au milieu de laquelle je suis contraint de vivre, a causé à ce malheureux un immense dommage... Je me considère comme responsable, dans une certaine mesure, de cette faute collective... et je tâche de la réparer selon mes moyens. Mon action est bien simple, en vérité, et je m'étonne qu'elle provoque chez vous un tel étonnement d'admiration!

yeux, il avait élevé, du même coup, l'humanité tout entière. — Non, pardonnez-moi quelques instants de silence. Je suis Maximilien Heller, obéissant à plusieurs pas dans sa chambre, et, revenant se poser devant moi, me dit: — Voici sans doute, docteur, la dernière fois que j'aurai le plaisir de vous voir. Je serais un ingrat si je ne vous remerciais pas et des bons soins que vous m'avez donnés, et des services que vous m'avez rendus durant le mois qui vient de s'écouler...

neur que jamais, tant que je vivrai, vous ne traitez mon secret. — Je vous le promets, dis-je en lui serrant la main. Mais lorsque le procès sera terminé, que le coupable sera puni; lorsque l'oubli commença à envelopper toute cette affaire, ne permettez-vous pas à vos amis de se rapprocher de vous? Est-ce donc un éternel adieu que nous devons échanger ce soir.

en lui mon ancien ami, M. Maximilien Heller. — Je dénie le hasard qui me le faisait rencontrer. Depuis plusieurs semaines, je m'étais mis précédemment à sa recherche, et j'avais parcouru plusieurs quartiers de Paris dans l'espoir de le retrouver. — On verra plus tard quelles raisons me poussaient à rechercher dans le plus bref délai, connaissance avec le philosophe. Il tenait un livre poudreux entre ses longs doigts, et paraissait l'examiner attentivement. Il ne m'aperçut point, et, pour lui faire lever la tête, je fus forcé de frapper sur son épaule.